

**OBJET :** Désignation d'un correspondant défense

Monsieur Jean-Pierre MERIEUX, Maire de Valgelon-La Rochette,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en séance du conseil municipal du 21 mars 2026,

**VU** l'instruction du 8 janvier 2009 du Ministre de la Défense et du Secrétariat d'Etat chargé de la Défense et des Anciens Combattants ;

**VU** la circulaire du 26 octobre 2021 du Secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des Anciens Combattants, créant la fonction de correspondant Défense ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur Jean-Claude BENGRIBA, adjoint à la sécurité et aux associations est désigné comme correspondant défense pour la durée de son mandat.

**Article 2 :** Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens, en développant le lien armée-nation et l'esprit de défense, en associant tous les citoyens aux questions de défense. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

**Article 3 :** La présente désignation prendra fin au cas où le correspondant viendrait à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat du conseil municipal.

**Article 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 05 juin 2026.

Le Maire,  
Jean-Pierre MERIEUX

Notifié à l'intéressé le : 05 Juin 2026  
Signature

